



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Je soussigné, Oleg V. Lascov, directeur général et greffier-trésorier, de la Municipalité de Saint-Mathieu, donne avis à tous les citoyens concernés que le Conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu étudiera le 11 juillet à 19 h 30, lors d'une séance ordinaire, qui aura lieu dans la salle du Conseil Émerie-Lapointe située au 288, rue principale, une demande de dérogation mineure pour le lot 6 531 427 situé sur le chemin de la Petite-Côte.

La demande présentée a pour but de rendre réputée conforme l'implantation d'un pavillon multifonctionnel à titre de logement supplémentaire sur le lot 6 531 427 :

- Permettre un pavillon multifonctionnel en cours avant;
- Permettre qu'un bâtiment accessoire de type pavillon multifonctionnel serve de logement supplémentaire et soit habité;
- Permettre un pavillon multifonctionnel d'une hauteur de 6,70 m alors que la réglementation stipule une hauteur maximale de 4 m;
- Permettre un pavillon multifonctionnel d'avoir une superficie de 73 m² alors que le règlement stipule une superficie maximale de 50 m²;
- Permettre un logement supplémentaire localisé au rez-de-chaussée;
- Permettre un logement supplémentaire d'une superficie de 73 m² alors que la réglementation applicable permet 55 m² maximum;
- Permettre qu'un logement supplémentaire n'ait pas de porte servant d'accès entre les deux logements;

Toute personne intéressée peut se présenter à cette séance afin de se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

Donné à Saint-Mathieu, ce 23 juin 2023.

Oleg V. Lascov
Directeur général et greffier-trésorier